

DEPARTMENT OF  
PEACEKEEPING  
OPERATIONS
**OROLSI**  


# Bulletin justice et affaires pénitentiaires - décembre 2014

<http://www.un.org/fr/peacekeeping>
Contact: [dpko-cljas@un.org](mailto:dpko-cljas@un.org)

## Restaurer la justice à Tombouctou et au-delà

Lors de l'établissement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en 2013, le Conseil de sécurité a expressément chargé cette Mission d'appuyer les autorités nationales à reconstruire les secteurs de la justice et de l'Etat de droit. Il s'agit d'un volet important du mandat de la MINUSMA pour la stabilisation, la sécurité et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur du territoire du pays.

Dans ce contexte, les efforts de la section justice et affaires pénitentiaires de la MINUSMA ont été centralisés sur le rétablissement des institutions judiciaires et pénitentiaires dans les zones anciennement occupées par des groupes armés durant le



*Archives détruites du Tribunal: palais de justice malien en 2013*

conflit 2012-13. Dans des conditions sécuritaires très difficiles, la Mission, en étroite collaboration avec le PNUD et les donateurs, a apporté aux autorités nationales un soutien considérable ayant permis la réouverture de sept tribunaux et sept prisons dans les régions de Gao et de Tombouctou depuis février 2014. *(Suite à la page 2...)*

**VOIR EN PAGES INTERIEURES: INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX:** Mali p. 1-2 \*\* Darfour, Soudan p. 2 \*\* République centrafricaine p. 3 \*\* Libéria p. 4 \*\* Haïti p. 5 \*\* Focus thématique: La détention prolongée et arbitraire dans des situations d'après crise.


 CRIMINAL LAW AND JUDICIAL  
ADVISORY SERVICE

Ce bulletin est produit par la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires (CLJAS). CLJAS fait partie du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au sein du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous faisons la promotion de l'état de droit en abordant des questions liées au système judiciaire et pénitentiaire dans les situations de conflit et après conflit à travers les missions de maintien de la paix des Nations Unies et missions politiques spéciales. Ce bulletin met en évidence l'important travail des sections justice et affaires pénitentiaires œuvrant dans les missions de maintien de la paix à travers le monde que nous soutenons.

**Mali suite...** La MINUSMA a fourni ce soutien : a) en co-présidant avec le ministère de la justice, des réunions de coordination hebdomadaires sur les plans de redéploiement, de remise en état des installations et de dotation en matériel avec les principaux intervenants dans le domaine de la justice et des prisons, notamment le PNUD, l'Union européenne, les Pays-Bas et le CICR; b) en facilitant le redéploiement des magistrats et du personnel pénitentiaire dans ces régions grâce aux moyens aériens de la MINUSMA; c) en réhabilitant la prison de Tombouctou, l'un des plus grands centres de détention dans le Nord du pays; d) en facilitant avec l'appui de la police des Nations Unies et la mise en place de

mesures de sécurité dans les principaux tribunaux et établissements pénitentiaires; e) en apportant régulièrement des conseils et du soutien au personnel judiciaire et pénitentiaire, notamment dans le domaine des greffes, et en accordant un soutien logistique aux enquêtes criminelles majeures; f) en formant 140 agents du personnel judiciaire et pénitentiaire en juin et juillet 2014 sur les normes nationales et internationales de justice pénale.

Les tribunaux de première instance de Tombouctou et de Gao, ainsi que cinq Tribunaux de Paix dans ces régions, traitent présentement des affaires



*La Maison d'Arrêt et de Correction de Gao, Mali, après rénovation, juillet 2014.*

pénales et six établissements pénitentiaires accueillent actuellement des détenus. Ce résultat a été obtenu en dépit de défis sécuritaires, financiers et matériels majeurs. Les principales leçons tirées de cette initiative, pourraient servir dans des contextes similaires.



*Services d'assistance juridique fournis à une détenue à la prison pour femmes de Kheir Khanaga, El Fasher, au Darfour, Soudan, novembre 2014*



*Un auxiliaire justice et le personnel de la section service correctionnel de la MINUAD facilitant les services d'assistance juridique à un prisonnier de la prison fédérale d'état Shallah, El Fasher, au Darfour, Soudan, novembre 2014*

## **Promouvoir l'assistance juridique au Darfour**

Le conflit au Darfour a gravement affecté les institutions locales, y compris le système judiciaire et les prisons. En plus de la réhabilitation des tribunaux et des établissements pénitentiaires, d'autres interventions visant à renforcer le système de justice pénale ainsi qu'à améliorer l'accès à la justice à travers l'assistance juridique aux personnes qui sont dans le besoin, sont une priorité pour la section Etat de droit de l'Opération hybride de l'Union Africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD). L'impossibilité d'avoir accès à un avocat est récurrent au sein des groupes marginalisés tels que les femmes, les personnes déplacées et les prisonniers.

Pour faire face à ce problème, la MINUAD a collaboré avec le Ministère de la Justice, le PNUD et les organisations de la société civile pour faciliter la mise en place de bureaux d'assistance juridique dans les prisons. Jusqu'à présent, plus de 300 prisonniers au Darfour ont bénéficié, dans le cadre de ce programme, de conseils juridiques. La MINUAD a également facilité des initiatives ponctuelles baptisées « Journées de l'assistance juridique » dans les prisons des différents États. Lors d'une récente journée d'assistance juridique à la prison de Zalingei, 53 prisonniers ont reçu des conseils juridiques.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Manifestations à Bangui, octobre 2014



Manifestations à Bangui, octobre 2014

POINT FOCAL GLOBAL

**POINT FOCAL GLOBAL POUR LA POLICE, LA JUSTICE ET LE SERVICE CORRECTIONNEL** -- CLJAS, aux côtés de la Division de la police, du DOMP et du PNUD est responsable de la gestion et de la supervision du Point Focal Global pour la police, la justice et le service correctionnel et travaille à l'amélioration de la mise en œuvre de l'assistance relative à la règle de droit au sein du système des Nations Unies dans des situations de crises et d'après conflit.

## FAITS

Le DOMP a actuellement 308 agents de services correctionnels et 258 officiers des affaires judiciaires déployés dans le monde entier.

## Bangui: Le personnel de la Section justice et pénitentiaire joue un rôle clé dans les efforts de rétablissement de l'État de droit

La Section justice et affaires pénitentiaires (SJP) de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives depuis le 15 septembre 2014. Ces initiatives visent à appuyer les autorités nationales à rétablir le système de justice pénale, à restaurer l'ordre et le droit ainsi qu'à lutter contre l'impunité.

Conformément au mandat accordé à la MINUSCA d'adopter "des mesures temporaires urgentes" afin de soutenir les efforts des autorités nationales visant à enquêter et à poursuivre les crimes graves commis durant le conflit, les spécialistes des affaires judiciaires de la SJP apportent des conseils techniques sur le projet de loi relatif à la mise en place d'un Bureau spécial de poursuites pour enquêter et poursuivre les crimes graves ainsi que d'une Cour spéciale pour examiner de tels crimes. Le mécanisme du Point Focal Global des Nations Unies pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires a permis de coordonner les initiatives du DOMP, du PNUD et du HCDH.

Parallèlement aux efforts de la police des Nations Unies, la SJP assure le suivi du statut des personnes arrêtées, en veillant à

prévenir les cas de détention arbitraire.

Dans le domaine pénitentiaire, les spécialistes des affaires pénitentiaires de la SJP, œuvrent à l'amélioration de la sécurité et des conditions de détention dans la prison centrale de Bangui qui demeure surpeuplée. La SJP soutient également les autorités nationales en vue de réduire la population carcérale en appuyant l'examen des dossiers des prisonniers et en s'assurant que les dossiers des nouveaux détenus sont normalement enregistrés et traités. Le personnel chargé des affaires pénitentiaires de la MINUSCA a également joué un rôle déterminant dans la formation des fonctionnaires nationaux chargés des affaires pénitentiaires. Depuis octobre 2014, 44 d'entre eux ont reçu une formation approfondie dans le domaine de la gestion des prisons et des droits humains.

### Partenariats: coopération entre DOMP et AIACP

Dans un esprit de coopération afin de résoudre les problèmes multidimensionnels auxquels sont confrontés les systèmes pénitentiaires dans les pays post-conflits, des représentants des Sections pénitentiaires de la MINUAD, de la MINUSMA, de la MANUA, d'ONUSOM et du siège de l'ONU ont participé à la 16<sup>ième</sup> Conférence annuelle de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires (ICPA) en octobre 2014, à Windhoek en Namibie.

## **La MINUL apporte une aide cruciale en réponse à la crise liée à l'épidémie d'Ebola**

En réponse à la crise liée à l'épidémie du virus ebola (EVE), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a joué un rôle crucial de soutien aux institutions judiciaires et aux services pénitentiaires du pays. La Section pénitentiaire de la MINUL soutient le Bureau des services pénitentiaires et de réadaptation du Libéria (BSP) dans la prévention des risques liés à une épidémie EVE dans les prisons libériennes. Une épidémie d'EVE dans les prisons aurait de graves répercussions sur la santé et la sécurité publique.

Dès le début de la crise, la Section pénitentiaire de la MINUL a apporté son appui au Gouvernement pour développer des notes explicatives et de conseils, des propositions budgétaires, et un plan opérationnel accompagné de directives concernant la prévention et la gestion d'EVE dans les prisons.

Par exemple, pour générer de l'espace au sein de la prison centrale de Monrovia afin de permettre l'isolement des nouveaux prisonniers, la Section pénitentiaire de la MINUL a aidé le BSP à élaborer un plan pour la libération et/ou le transfert des détenus.

Tout au long de la crise, l'équipe des fonctionnaires chargés des affaires pénitentiaires secondés à la MINUL par leurs

gouvernements a maintenu sa présence dans les prisons pour offrir un soutien appuyé à leurs collègues nationaux, qui mettent en œuvre les mesures de gestion préventives liées à l'EVE. La



MINUL a également œuvré avec le BSP pour l'élaboration des formulaires de dépistage de l'EVE pour les nouveaux détenus. En collaboration avec le Ministère de la santé et des affaires sociales et le CICR, la MINUL continue de soutenir la BSP dans la planification de la réduction des risques, et dans la mise en place des programmes de formations spécifiques sur l'utilisation des équipements de protection individuelle à l'intention du personnel de santé et quelques agents du BSP.

En raison du fait que les risques d'une épidémie d'EVE dans les prisons sont accentués par la surpopulation et les conditions de vie et d'hygiène déplorables, les institutions judiciaires et le Ministère de la Justice ont

renforcé leur engagement à diminuer la population carcérale et à atténuer les risques liés à la surpopulation. Les autorités libériennes ont réussi, avec l'appui de la MINUL, à réduire de 26% la population carcérale totale à travers une combinaison d'initiatives, telles que la réduction des délais de détention provisoire et l'usage d'alternatives à l'emprisonnement.

De même, le mécanisme du Point focal global des Nations Unies pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires a été utilisé pour coordonner les efforts pour soutenir les aspects de l'EVE au Libéria liés à l'Etat de droit. Les stocks nécessaires de matériel médical, sanitaire et équipements de protection ont été achetés et distribués grâce à un projet conjointement financé couvrant la police, les services judiciaires et pénitentiaires.





*M. Carl Alexandre, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Politique et Etat de droit), MINUSTAH (à droite) avec le ministre de la Justice et de la Sécurité Publique haïtien, M. Jean Renel Sanon (à gauche).*

## **Concentration des efforts sur les principales juridictions Haïti**

Depuis sa création en 2004, la section justice de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a apporté un appui considérable aux institutions judiciaires du pays. En vu du transfert graduel des fonctions de la MINUSTAH aux autorités nationales aux autres partenaires, il est apparu nécessaire que la Mission focalise ses efforts sur des objectifs clés à réaliser avant décembre 2016 pour contribuer à la mise en place d'une paix et d'une sécurité durables en Haïti.

Le 1er juillet 2014, la MINUSTAH a entrepris une nouvelle initiative d'appui aux principales institutions judiciaires dans les régions de Port-au-Prince, Cap-

Haïtien et Les Cayes. Comme l'a souligné M. Carl Alexandre, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Politique et Etat de droit), « le concept de base est d'avoir un impact immédiat en améliorant le fonctionnement du système judiciaire haïtien dans les grandes villes du pays ». Compte tenu de la transition en cours à travers le Plan de consolidation de la Mission, la MINUSTAH oriente ses ressources existantes sur un nombre limité de « juridictions modèles » à l'échelle nationale.

Cette nouvelle initiative ciblée vise à obtenir des résultats clés tangibles et mesurables dans ces régions, y compris dans les domaines de la détention

préventive prolongée et de la surpopulation carcérale. Dans le cadre de cette initiative, il est prévu que d'ici juin 2015, la population carcérale totale en détention préventive prolongée à Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes sera considérablement réduite par rapport au taux actuel de 74,42%. Le système de justice pénale devrait aussi être amélioré par le biais de cette approche, de par l'amélioration de l'efficacité et de la collaboration entre la Police nationale haïtienne, des services judiciaires et pénitentiaires dans ces régions.

La MINUSTAH a constaté au fil des années, que la mise en œuvre de toute politique efficace en matière de justice pénale requiert un partage des responsabilités entre les décideurs politiques et le personnel judiciaire. Assurer l'appropriation nationale des initiatives nouvelles et existantes est donc essentiel et à cet effet un cadre de collaboration a été établi au plus haut niveau entre la MINUSTAH et les autorités haïtiennes.



*Création d'une "place de la Paix" en Haïti.*

## **FOCUS THÉMATIQUE: La détention prolongée et arbitraire dans des situations d'après crise**

Le renforcement des institutions chargées de l'état de droit dans les pays sortant des conflits, la lutte contre l'impunité et la réduction de la prévalence de comportements criminels graves sont essentiels pour la préservation de la paix et la sécurité. Ce sont là certains des défis les plus pressants et immédiats auxquels chaque opération de maintien de la paix est confrontée. La nécessité de traiter la détention prolongée et arbitraire est au centre des efforts du DOMP pour promouvoir la primauté du droit et le respect des droits de l'homme, en particulier dans les cas de détention sans base juridique ou lorsque des personnes ont été détenues au-delà des délais prévus par la loi.

La récente évasion en masse de la prison de Croix-des-Bouquets en Haïti au mois d'août 2014 au cours de laquelle 300 prisonniers se sont évadés; les nombreuses évasions en masse en République démocratique du Congo en 2014 (à la prison de Bukavu en juin, à la prison de Butembo en octobre et à la prison de Kikwit en novembre) et les grèves de la faim simultanées dans six prisons en Afghanistan en novembre 2014, mettent en lumière les problèmes que posent la surpopulation carcérale, les mauvaises conditions de détention et la détention prolongée et arbitraire. De telles situations constituent aussi des menaces pour la paix et la sécurité. Plus récemment, le 24 novembre 2014, les détenus de la prison de Ngaragba à Bangui en République centrafricaine ont instigué une violente émeute au cours de laquelle ils se sont emparés d'armes dont ils ont fait usage et ont même lancé des grenades sur les soldats de l'ONU, faisant quatre blessés. Un représentant des prisonniers a soumis une liste de quatre requêtes au gouvernement, dont trois étaient liées à l'accès à la justice, notamment la célérité dans le traitement des cas et l'amélioration des conditions de détention.

Même si la nécessité d'aborder ces défis dans le domaine de l'Etat de droit est en passe d'être reconnue, les spécialistes chargés des affaires judiciaires et ceux chargés des affaires pénitentiaires constituent une infime partie du personnel de maintien de la paix et l'accès aux fonds programmatiques, notamment pour les prisons,

reste limité. Malgré ces contraintes, le personnel des Sections justice et affaires pénitentiaires du DOMP continuent à soutenir les autorités nationales dans leurs efforts visant à limiter le recours à la détention provisoire, tout en œuvrant aussi pour des conditions de détention sûres, sécurisées et humaines.

Améliorer l'efficacité des systèmes de justice pénale, y compris le système pénitentiaire, nécessite une approche coordonnée, globale et multidimensionnelle par les missions de l'ONU. La MINUSS, par exemple, avait un mandat spécifique pour conseiller et appuyer le gouvernement du Sud-Soudan « à mettre fin à la

détention arbitraire, prolongée » et a fourni de l'aide sur toute une série de questions de procédure et de fond. Cela comprenait l'enregistrement des détentions non-documentées, la prolongation des mandats de détention provisoire expirés, l'identification des cas de détentions ordonnées par les tribunaux coutumiers et des institutions irrégulières, l'utilisation de la caution, les alternatives à l'emprisonnement et les audiences foraines. La MINUSS a également soutenu la coordination des efforts entre différentes

institutions sous la forme de commissions d'examen de détention provisoire, y compris pour les mineurs, et la facilitation des visites des juges et des procureurs dans les prisons. Cela s'est traduit par la révision de 7500 cas de détention prolongée et arbitraire par les autorités judiciaires nationales depuis 2012. Un autre résultat moins tangible mais important à relever est le changement de perception de la détention prolongée et arbitraire par les juges, les procureurs et le personnel pénitentiaire.

En République Démocratique du Congo, la MONUSCO a offert un soutien technique et logistique pour l'organisation des visites d'inspection par les autorités judiciaires, et pour l'organisation des audiences foraines dans les centres de détention et les prisons (dans certains cas, des salles d'audiences ont été mises en place grâce aux projets à impact rapide du DOMP). Au cours des six premiers mois de 2014, la MONUSCO a facilité plus de 350 inspections conjointes des centres de



détention avec les autorités nationales, ayant permis d'identifier 679 cas de détentions irrégulières. Suite à ces interventions, 195 détenus ont été libérés. La MONUSCO organise des formations générales sur la gestion des tribunaux et conseille également le personnel judiciaire et ceux de certaines administrations sur les voies et moyens pour faire face aux problèmes juridiques et organisationnels qui empêchent la célérité dans le traitement des dossiers.

Dans d'autres missions, les fonctionnaires chargés des affaires judiciaires et ceux chargés des affaires pénitentiaires ont joué un rôle essentiel dans la coordination des efforts des autorités nationales. Par exemple, au Libéria le Comité de gestion des dossiers géré par les autorités nationales et soutenu par la MINUL, a ré-examiné la pertinence de la détention provisoire et a fait des recommandations aux autorités judiciaires compétentes. En Haïti, le mécanisme principal soutenu par la MINUSTAH pour réduire la détention provisoire est le «Comité de suivi de la chaîne pénale», qui permet aux acteurs impliqués dans le secteur de la justice de se réunir régulièrement. Ils sont présidés par le juge principal et / ou le Procureur en chef de la région avec la participation de la MINUSTAH qui informe le comité de cas concrets afin de résoudre les blocages et d'obtenir la libération des personnes en détention prolongée. Avec divers degrés de succès, ces comités ont prouvé leur efficacité dans le renforcement de la collaboration entre les acteurs nationaux concernés et permettent de préparer le terrain pour des systèmes de gestion des cas plus appropriés et l'utilisation des alternatives à la détention provisoire. Aux Cayes 261 cas ont été examinés de mai 2013 à fin janvier 2014, avec le soutien de la MINUSTAH, entraînant la libération de 68 détenus. À Fort Liberté, le comité a réussi à réduire la détention provisoire à un taux de seulement 27% en février 2014, le taux le plus bas de détention provisoire dans le pays. Le taux de détention provisoire en Haïti, cependant, demeure à un niveau inexorablement élevé, dû en partie à l'augmentation des arrestations par la police.

#### SUD SOUDAN

**“ Nos équipes sur terrain ont fourni un service considérable en facilitant la libération de personnes détenues illégalement, en suivant littéralement tous les cas pour veiller ce qu'ils soient examinés conformément aux lois, chose qui a permis la libération d'un nombre important de personnes détenues illégalement.”**

Fonctionnaire chargé des affaires judiciaires, Mission des Nations Unies au Sud Soudan

Un système de gestion des dossiers efficace et transparent dans les différents maillons de la chaîne pénale est une garantie contre le risque d'abus de détention provisoire. En conséquence, la MINUL soutient l'institut de formation judiciaire qui délivre un programme formation à l'intention du personnel judiciaire sur un système de gestion de dossiers récemment élaboré.

Les audiences foraines et les tribunaux mis en place au sein des prisons ont été reconnus comme une mesure efficace pour rendre plus performant les systèmes judiciaires dans des situations post-conflits. Au Libéria, les tribunaux en milieu carcéral examinent les demandes de

libération sous caution et ont réussi à réduire le nombre de personnes en détention provisoire. Avec l'aide de la MINUSS, le système judiciaire du Sud Soudan a mis en œuvre en 2013 au sein de la prison de Juba un projet consistant en l'organisation des audiences foraines et 486 affaires ont été examinées sur une période de trois mois. Ceci a permis de réduire considérablement le nombre de personnes en détention provisoire dans la prison la plus peuplée du pays. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a facilité la construction d'une salle d'audience à la prison de Ndolo, à Kinshasa.

Un des facteurs majeurs qui accentue le problème de la détention prolongée et arbitraire est le manque de représentation juridique. Au Libéria et au Sud-Soudan, les Missions en étroite

collaboration avec les partenaires des Nations Unies ont appuyé les programmes d'accès à la justice. Au Libéria, la Mission a favorisé le déploiement des avocats dans les 15 comtés du pays, y compris les zones rurales négligées. La MINUSS a soutenu le Barreau du Sud-Soudan à développer un système qui permet de référer les cas pour une assistance pro-bono et à établir des cliniques d'aide juridique offrant des services juridiques gratuits dans six états (sur un total de 10).

Procéder à des évaluations avec la pleine participation des acteurs nationaux concernés est essentiel pour déterminer avec précision les besoins dans le domaine de l'état de droit ainsi que les défis liés aux questions de détention. Le rapport de la MANUA, « Détention arbitraire en

Afghanistan: Un appel à l'action », constitue un bon exemple du rôle analytique important des missions. Divisé en deux volumes, le rapport est le fruit d'une collaboration entre les Sections droits de l'homme et Etat de droit de la Mission et a été finalisé avec le soutien et la coopération des institutions judiciaires Afghanes et celles chargés de sécurité. Le premier volume fournit aux décideurs politiques et aux législateurs du pays, une analyse détaillée et présente des recommandations pour une série d'amendements possibles à apporter aux lois, politiques et procédures de lutte contre la détention arbitraire. Le second volume, destiné aux praticiens et formateurs, explore, de manière pratique, les tendances du problème de détention arbitraire, les causes profondes, les questions juridiques et les solutions possibles.

Résoudre les différents problèmes qui résultent de la surpopulation carcérale ainsi que de la détention prolongée et arbitraire requiert des ressources financières et humaines adéquates mais aussi un engagement politique soutenu des dirigeants de la Mission. Au Libéria, suite à la crise liée à l'épidémie d'ébola, la MINUL a fait un plaidoyer sérieux en faveur des mesures préventives et correctives à prendre pour réduire le risque de propagation de la maladie au sein de la population carcérale. Le Ministre de la Justice préside actuellement un groupe de travail des acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la justice pour identifier des solutions afin de réduire la population carcérale à travers un programme accéléré de mise en liberté sous caution, les condamnations à des peines avec sursis et le retrait des cas où il n'y a pas de perspective raisonnable de condamnation. Il y a eu une diminution de 26% de la population carcérale suite à cette ferme détermination des autorités judiciaires et du Ministère de la Justice. La MONUSCO a fait un plaidoyer auprès des autorités nationales pour le déploiement d'un nombre suffisant de juges et de personnel judiciaire. Le manque des magistrats dans les zones situées en dehors de la capitale est en effet une des raisons qui justifient l'incapacité du système judiciaire à examiner promptement les affaires pénales.

Le problème de la détention prolongée et arbitraire met en lumière la nécessité de faire en sorte que les efforts du DOMP pour renforcer la police nationale dans les situations post-conflits soient accompagnés d'efforts concrets en vue de renforcer les secteurs de la justice et des affaires pénitentiaires. Le manquement à lutter contre la détention arbitraire généralisée dès le début de la mise en œuvre des programmes dans les situations post-

conflits peut ébranler la confiance des populations en leurs gouvernements et entamer les efforts visant à restaurer l'Etat de droit, promouvoir la bonne gouvernance et protéger les droits humains. Un soutien accru de la communauté internationale est nécessaire. Au Sud-Soudan, suite au nouveau mandat plus limité accordé à la Mission par le Conseil de sécurité, le travail considérable de la MINUSS pour résoudre le problème de la détention prolongée et arbitraire a cessé. De nombreux prisonniers vivent encore dans des conditions inhumaines, sans possibilité de contester par les moyens légaux les motifs de leur détention. Dans d'autres missions ce travail se poursuit mais il y a une nécessité réelle de renforcer les ressources, l'attention et la volonté politique. Les bonnes pratiques développées grâce à la mise en œuvre l'assistance multidimensionnelle des Nations Unies permettent de jeter les bases des actions futures dans ce domaine. Nous devons poursuivre sur la lancée des activités déjà menées et continuer à renforcer notre engagement politique, opérationnel et substantif sur cette question.

Des commentaires ou questions sur cet article? Contacter M. Charles Briefel, conseiller principal chargé des politiques, CLJAS, [briefel@un.org](mailto:briefel@un.org)

#### Pour plus d'informations, se référer à:

<http://www.un.org/en/peacekeeping/issues/ruleoflaw>

**N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante:**

[dpko-cljas@un.org](mailto:dpko-cljas@un.org)

